

Conditions Générales de vente & Règlement Intérieur Coco Swing Marseille 2026-2027

Dernière mise à jour le 01/07/2026

L'adhésion à Coco Swing Marseille comprend l'acceptation des présentes conditions générales et du règlement intérieur.

1. MODALITÉS D'INSCRIPTION

1.1 Les inscriptions à nos cours de danse se font entre juillet et octobre de chaque année via un formulaire Google Form disponible sur notre site internet www.cocoswingmarseille.com et nos réseaux sociaux. L'année scolaire correspond aux dates annoncées sur le site. Une nouvelle session d'inscriptions pourra s'ouvrir en janvier. Des inscriptions peuvent être retenues au cas par cas au cours de l'année selon la demande et les capacités des cours. Chaque inscription est strictement personnelle et nominative.

1.2 Une période dite de portes ouvertes est proposée pendant le **premier mois de** la saison. Cette période peut être close au bout d'une semaine en fonction du remplissage des cours. Durant cette période, un unique cours d'essai gratuit sans engagement est possible. Au-delà de cette période, l'inscription doit être validée, payée et définitive pour pouvoir assister aux cours.

1.3 L'inscription à l'année est validée et définitive dès le premier paiement en ligne effectué. Chaque élève bénéficie d'un droit de rétractation pur et simple pendant un délai de 14 jours courant le lendemain du jour du paiement de son acompte ayant formalisé son inscription. La demande de rétractation n'a pas à être motivée et devra être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à Coco Swing Marseille à l'adresse suivante : 8 rue du Lieutenant Meschi, 13005 Marseille. Les heures de cours effectuées et commencées avant la demande de rétractation resteront dues.

1.4 L'arrêt, l'absence ou la non-assiduité aux cours au-delà du délai de rétractation ne donne lieu à aucun remboursement au prorata du temps de présence effectif, sauf pour raison médicale impliquant un arrêt de trois mois ou plus des cours ou pour un déménagement professionnel. Dans de tels cas, la présentation d'un certificat médical ou d'un justificatif de l'employeur sera nécessaire et obligatoire. En dehors de ces deux cas, tout autre arrêt, absence ou non-assiduité aux cours ne peut faire l'objet de remboursement et l'année scolaire engagée reste due.

1.5 Constituent notamment des cas de force majeure ou assimilés : pandémie, catastrophe naturelle, incendie, dégât des eaux, décision administrative, indisponibilité des locaux, grève des transports, conflit social, panne majeure ou tout événement indépendant de la volonté de l'association.

Dans ces situations, Coco Swing Marseille pourra adapter l'organisation des cours (report, remplacement, changement de lieu, cours à distance ou toute autre modalité jugée équivalente), sans que cela n'ouvre automatiquement droit à remboursement.

1.6 L'adhésion des élèves à l'association est obligatoire (15€) et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

1.7 Les élèves doivent tous disposer de leur propre assurance responsabilité civile.

1.8 Les gestes barrières et mesures gouvernementales pour lutter contre le COVID seront appliqués si nécessaire. Il en ira de la responsabilité de chacun de s'y adapter et de les suivre.

2. TARIFS

2.1 Le prix des cours dispensés est détaillé sur le site www.cocoswingmarseille.com.

2.2 Tout échancier accepté constitue un engagement sur la totalité du montant dû.

2.3 Les paiements s'effectuent uniquement via la plateforme Helloasso. Toutes autres modalités de paiement pourront entraîner des frais de dossier supplémentaires.

2.4 Les prix indiqués correspondent à un forfait annuel non remboursable, soit environ 30 cours, et sont mentionnés TTC (TVA de 20%). Ces mêmes règles s'appliquent pour les cours débutant en cours d'année, le nombre de cours variant en fonction de la date d'ouverture. 2.4 Des tarifs réduits sont proposés pour les étudiant.es non-financé.es, les bénéficiaires du RSA et les jeunes de moins de 25 ans. Les justificatifs acceptés sont : certificat de scolarité ou carte étudiante comportant la mention 2026-2027, attestation de perception du RSA (les attestations d'inscription à Pôle Emploi ne seront pas acceptées).

2.5 Une inscription en cours d'année donne lieu à un tarif spécial, calculé au prorata des cours restants jusqu'à la fin de la période de cours annuelle et incluant des frais de dossier.

2.6 L'inscription à deux cours de danse annuel donnent lieu à une remise de 15% sur le cours le moins cher en considérant le tarif plein.

3. LES PROFESSEUR ET LE DÉROULEMENT DES COURS

3.1 L'association est particulièrement attachée à ce que les cours et les événements de Coco Swing Marseille se déroulent dans une atmosphère de confiance, contre toute violation de l'intimité ou tout propos ou comportement sexiste, raciste ou dénigrant les orientations sexuelles. Tout manquement au consentement d'autrui se manifestant par des gestes, des conduites ou des mots pourra faire l'objet d'une expulsion du participant du cours ou de l'événement, sur décision du professeur et/ou de l'équipe de direction.

3.2 Les professeurs se réservent le droit d'accepter ou non un participant dans le cours. Ils sont seuls juges de ses capacités et si celles-ci sont adaptées au niveau du cours. Tout manquement aux règles de politesse envers un.e professeur.e ou un.e autre participant.e, ou toute conduite nuisant au bon déroulement du cours, pourra entraîner l'expulsion du participant du cours, sur décision du professeur.

3.3 L'association se réserve le droit d'annuler ou de regrouper un cours si le nombre minimum de participants n'est pas atteint.

3.4 Les professeurs et l'association Coco Swing déclinent toute responsabilité en cas de vol durant les cours. Leur responsabilité ne peut être engagée que s'il est avéré que les préjudices matériels ou corporels causés ou subis par toute personne sont la résultante d'une mauvaise utilisation des locaux ou du matériel, ou de l'inobservation des consignes de sécurité. Dans le cas où la responsabilité incombe à l'adhérent.e, il devra faire les démarches nécessaires auprès de son assurance responsabilité civile personnelle.

3.5 Chaque participant pratique sous sa propre responsabilité et s'engage à vérifier auprès de son médecin qu'aucune contre-indication médicale ne s'oppose à la pratique de la danse. Les professeurs ne sont pas responsables en cas de blessure personnelle ou causée à autrui.

3.6 Les professeurs se réservent la possibilité d'adapter de manière exceptionnelle les dates et horaires des cours en fonction d'éventuelles contraintes. En cas d'annulation d'un cours, une date de rattrapage sera proposée.

3.7 Pour favoriser les rencontres et nourrir les inspirations en croisant les influences, les professeurs de Coco Swing Marseille sont amenés à tourner d'un créneau à l'autre. L'association veillera au mieux à ce que les professeurs soient assigné.es à un créneau pour un cycle minimum de 2 semaines afin de garder une cohérence et une progression pédagogiques. L'identité des enseignants n'est pas un élément contractuel de l'inscription. Coco Swing Marseille peut modifier l'équipe pédagogique, ponctuellement ou durablement, sans que cela ouvre droit à remboursement.

3.8 La finalité des cours est d'enseigner une danse dite sociale, c'est-à-dire une danse de bal où tout le monde est amené à s'inviter. Notre pédagogie favorise donc la rotation des partenaires durant les cours.

4. TENUES ET COMPORTEMENT

4.1 Chaque participant devra porter, outre une tenue adaptée à la pratique de la danse, des chaussures légères assurant une bonne tenue du pied et une bonne capacité de mouvement. Nous déconseillons très fortement les sandales et les pieds nus. Les chaussures à talon haut ou à semelle haute impliquent une maîtrise particulière, nous vous conseillons de consulter vos professeurs pour en savoir plus.

4.2 Afin que les cours se déroulent dans de bonnes conditions, chaque élève devra adopter un comportement poli et respectueux envers les autres élèves et les professeurs. Les participants doivent respecter l'environnement dans lequel se déroulent les cours de danse.

4.3 Toute dégradation volontaire ou résultant d'un comportement fautif pourra être facturée à son auteur.

4.4 En cas de comportement grave ou répété contraire aux présentes conditions, Coco Swing Marseille peut prononcer une exclusion définitive sans remboursement.

4.5 Toute violence physique, verbale, harcèlement, intimidation, discrimination, état d'ébriété manifeste ou consommation de produits illicites pourra entraîner une exclusion immédiate, temporaire ou définitive, sans remboursement.

5. DONNÉES PERSONNELLES ET DROIT D'IMAGE

5.1 Tous renseignements communiqués par les participants lors de l'inscription ou ultérieurement ne seront en aucun cas communiqués à qui que ce soit par Coco Swing Marseille sauf en cas de volonté explicite de la part du participant. Le fichier est entièrement soumis aux règles de la loi « Informatique et libertés ». La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux renseignements donnés lors de l'inscription. Elle garantit pour chaque participant un droit d'accès et de rectification pour les données le concernant.

5.2 Des photographies et vidéos peuvent être réalisées lors des activités de l'association à des fins de communication. Toute personne peut s'opposer à l'utilisation de son image avant ou après sa diffusion par simple demande adressée à l'association. Celle-ci s'engage à retirer toute publication future dans un délai raisonnable.

5.3 Une politique de confidentialité est appliquée à la manière dont Coco Swing Marseille utilise et protège les informations que vous nous transmettez, le cas échéant, lorsque vous utilisez le présent site accessible à partir de l'URL suivante : <https://www.cocoswingmarseille.com>. Veuillez noter que cette politique de confidentialité est susceptible d'être modifiée ou complétée à tout moment par Coco Swing Marseille, notamment en vue de se conformer à toute évolution législative, réglementaire, jurisprudentielle ou technologique.